

**LES PAUVRES SONT
DES EXPERTS
DE LA FRAUDE À
L'AIDE SOCIALE.**

**« Mais la liberté, c'est vers quelque chose.
Ce n'est pas de se dire : Finalement, je vais bénéficier des
allocations chômage pour partir deux ans en vacances. »**

Christophe Castaner, porte-parole du gouvernement français,
déclaration faite sur BFMTV, le 16 octobre 2016.

Florence Loriaux

Centre d'animation et de recherche
en histoire ouvrière et populaire

Dans toutes les sociétés, des groupes d'individus sont régulièrement désignés comme des boucs émissaires sur lesquels on fait reposer la responsabilité de tout ce qui peut survenir comme problèmes dans une société, ou comme fléau naturel, épidémiologique ou social. L'idée n'est pas neuve, puisqu'on retrouve l'expression « bouc émissaire » dès le XVII^e siècle dans le dictionnaire dit de Furetière (1690), mais en réalité ses origines sont plus anciennes encore et à connotation biblique. Dans nos sociétés contemporaines, un groupe fréquemment visé est celui des chômeurs, accusés de creuser le déficit de la Sécurité sociale et d'empêcher l'économie de progresser.

Le plus souvent, la catégorie « chômeurs » est élargie à celles des « pauvres » et autres allocataires sociaux également accusés de mettre à mal le système d'aide sociale en n'hésitant pas à recourir aux déclarations frauduleuses pour se faire octroyer des avantages auxquels ils ne devraient objectivement pas avoir droit. S'il est difficile de contester qu'il existe une fraude sociale, soulignons qu'il existe également une fraude fiscale sans doute infiniment plus coûteuse en termes de pertes pour les finances publiques. Par ailleurs, rien ne permet d'affirmer que la fraude sociale est généralisée ni surtout d'une importance majeure.

Il suffit de rappeler que dans les comptes de la Sécurité sociale, les indemnités de chômage, par exemple, ne représentent que 8 %, loin der-

rière les coûts de la santé (39 %) et ceux des pensions (30 %). Encore y aurait-il un nombre significatif d'indemnités indûment perçues qu'elles ne seraient pas suffisantes pour menacer les fragiles équilibres de nos systèmes de protection sociale. Comme le rappelle un avis du Conseil d'État français de février 2011 : « La fraude des pauvres est une pauvre fraude. » Il est donc urgent de prendre conscience des nombreux préjugés dont sont victimes les chômeurs et, de manière générale, les allocataires sociaux, en ne perdant pas de vue que les préjugés sont fondés sur des représentations et des croyances dont les fondements sont la plupart du temps inexistantes ou invérifiables.

Les pauvres, cible des gouvernements

Quand on y réfléchit, il est stupéfiant que les allocataires sociaux soient pointés comme les accapareurs des ressources collectives, alors qu'ils sont plutôt les victimes involontaires d'un système qui est incapable de redistribuer équitablement les profits entre toutes les catégories sociales. Au lieu de rassembler toutes les énergies pour lutter contre ces dysfonctionnements structurels, les responsables politiques trouvent plus aisé de dénoncer certains groupes sociaux, supposés responsables du blocage du système économique, ce qui en soi est une aberration du seul point de vue économique. Le renforcement de la délation des fraudeurs potentiels est d'ailleurs recommandé par le gouvernement actuel, qui a mis en place une plate-forme de dénonciation. Les moyens mis en œuvre afin de contrôler la fraude sociale sont en outre bien plus importants que la fraude elle-même (renforcement des visites domiciliaires, contrôle des consommations énergétiques afin de vérifier la domiciliation des allocataires sociaux, etc.).

La fraude, une stratégie de survie

Souvent d'ailleurs, certains abus relèvent davantage d'une stratégie de survie que d'une volonté délibérée de frauder dans la mesure où les ressources de certains individus sont tellement faibles qu'elles ne leur permettent même pas d'assurer leurs besoins vitaux essentiels. Là est bien le problème : beaucoup d'allocations (de chômage, de pension, etc.) n'ont pas été revalorisées depuis longtemps et n'ont donc pas suivi les indices du coût de la vie. Normal dans ces conditions de chercher des moyens de suppléer aux carences des allocations officielles en travaillant « au noir », en se déclarant isolé plutôt que cohabitant pour obtenir un revenu plus

élevé ou en recourant à la mendicité. Pour rappel, 14,9 % de la population belge vit sous le seuil de pauvreté.

Pour aller plus loin :

- › ATD Quart Monde, *En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté*, Éditions de l'Atelier, Ivry-Sur-Seine, 2016.
- › *Manuel citoyen pour ne plus se laisser diriger par les préjugés anti-chômeurs... en 4 étapes et 10 leçons*, CSC-TSE, Bruxelles, 2014.
- › Loriaux, F. (dir.), *Le chômeur suspect. Histoire d'une stigmatisation*, CARHOP-CRISP, Bruxelles, 2015.